Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260604-2026_55_D-DE

SAINT-AVÉ
SANT-TEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 28 mai à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN, M. Yannick SCANFF, M. Ronan DANIEL, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Mirelle SEILLER, M. Eliott MAILLARD, Mme Agnès LE CORRE, M. Erwan CALLOCH, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, M. Julien FORTIN, Mme Laure Anne BURBAN, M. Laurent LE MAUX, Mme Hélène DESPREZ, Mme Colette BULEON-GUILLE, Mme Patricia BOUCHOUX, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Ronan LE SANT

Absents excusés :

- M. Yannick CADIOU a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Christophe BELLON a donné pouvoir à Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY
- M. Thierry EVENO a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- M. André BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Hervé BROCHERIEU
- Mme Justine DESSEAUX a donné pouvoir à Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN
- Mme Alice BOURET a donné pouvoir à Mme Stéphanie LE TALLEC
- Mme Louisa HEDDADJ a donné pouvoir à Mme Morgane LE ROUX
- M. Tristan LE FLOC'H a donné pouvoir à M. Ronan LE SANT

Date de convocation : 22 mai 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 25
  - Votants : 32 *(Madame le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siégeant sous la présidence de M. Jean Marc TUSSEAU)*

Monsieur Eliott MAILLARD a été élu secrétaire de séance.

BORDEREAU N°8
(2026/5/55) – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (AFFAIRES ECONOMIQUES ET KEROZER)
RAPPORTEUR : HERVE BROCHERIEU

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260604-2026_55_D-DE

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le budget de la commune de Saint-Avé se décompose en trois documents budgétaires : le budget dit principal et deux budgets dits annexes des services non personnalisés (affaires économiques et aménagement du secteur Kerozer).

Les résultats de l'exercice 2025 des CFU se présentent comme suit :

COMMUNE DE SAINT-AVE - résultats 2025

	RESULTAT D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2025			RESULTAT DE CLOTURE 2025 (avec reports antérieurs)		
BUDGET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	**1 246 640,94**	**1 730 927,82**	**2 977 568,76**	**2 222 702,62**	**1 730 927,82**	**3 953 630,44**
AMEGT SECTEUR KEROZER	0,00	0,00	0,00	-332 494,59	0,00	-332 494,59
AFFAIRES ECONOMIQUES	-84 892,76	-16 872,99	-101 765,75	531 266,14	68 869,79	600 135,93
TOTAL BUDGETS ANNEXES	**-84 892,76**	**-16 872,99**	**-101 765,75**	**198 771,55**	**68 869,79**	**267 641,34**
TOTAL	1 161 748,18	1 714 054,83	2 875 803,01	2 421 474,17	1 799 797,61	4 221 271,78

Le résultat global de l'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés de l'exercice 2025 s'élève à 2 875 803,01 euros hors reprise des résultats de l'exercice n-1.

Le résultat global de clôture (avec reports antérieurs) s'élève à + 4 221 271,78 euros.

I – Le budget principal

Le compte financier unique retrace l'exécution du budget 2025. Lors du débat d'orientations budgétaires, l'évolution de cette exécution a été présentée.

En prenant en compte les résultats antérieurs reportés et les restes à réaliser, les résultats de clôture se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT OU D'EXPLOITATION		
1	Recettes de fonctionnement exercice 2025	14 000 326,40 €
2	Dépenses de fonctionnement exercice 2025	12 269 398,58 €
3=1-2	**Résultat budgétaire de l'exercice 2025**	**1 730 927,82 €**
4	Résultat antérieur reporté	0,00 €
5=3+4	**Résultat de fonctionnement**	**1 730 927,82 €**

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260604-2026_55_D-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT		
6	Recettes d'investissement exercice 2025	5 765 510,21 €
7	Dépenses d'investissement exercice 2025	4 518 869,27 €
8=6-7	**Solde exécution de l'exercice 2025**	**1 246 640,94 €**
9	Solde antérieur reporté	976 061,68 €
10=8+9	**Solde d'exécution de la section d'investissement**	**2 222 702,62 €**
11	- Restes à réaliser en dépenses	1 646 665,08 €
12	+ Restes à réaliser en recettes	1 225 691,31 €
13=10+11+12	Ressources de financement	1 801 728,85 €

II– Le budget annexe Affaires économiques

Le compte financier unique retrace l'exécution du budget 2025.

En prenant en compte les résultats antérieurs reportés et les restes à réaliser, les résultats de clôture se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT OU D'EXPLOITATION		
1	Recettes de fonctionnement exercice 2025	146 835,45 €
2	Dépenses de fonctionnement exercice 2025	163 708,44 €
3=1-2	**Résultat budgétaire de l'exercice 2025**	**- 16 872,99 €**
4	Résultat antérieur reporté	85 742,78€
5=3+4	**Résultat de fonctionnement**	**68 869,79 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT		
6	Recettes d'investissement exercice 2025	116 521,81 €
7	Dépenses d'investissement exercice 2025	201 414,57 €
8=6-7	**Solde exécution de l'exercice 2025**	**- 84 892,76 €**
9	Solde antérieur reporté	616 158,90 €
10=8+9	**Solde d'exécution de la section d'investissement**	**531 266,14 €**
11	- Restes à réaliser en dépenses	255 705,73 €
12	+ Restes à réaliser en recettes	82 571,50 €
13=10+11+12	Ressources de financement	358 131,91 €

III – Le budget annexe Aménagement secteur Kerozer

Le compte financier unique retrace l'exécution du budget 2025.

En prenant en compte les résultats antérieurs reportés et les restes à réaliser, les résultats de clôture se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT OU D'EXPLOITATION		
1	Recettes de fonctionnement exercice 2025	332 494,59 €
2	Dépenses de fonctionnement exercice 2025	332 494,59 €
3=1-2	**Résultat budgétaire de l'exercice 2025**	**0,00 €**
4	Résultat antérieur reporté	0,00 €
5=3+4	Résultat de fonctionnement	0,00 €

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260604-2026_55_D-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT		
6	Recettes d'investissement exercice 2025	332 494,59 €
7	Dépenses d'investissement exercice 2025	332 494,59 €
8=6-7	**Solde exécution de l'exercice 2025**	**0,00 €**
9	Solde antérieur reporté	-332 494,59 €
10=8+9	**Solde d'exécution de la section d'investissement**	**-332 494,59 €**
11	- Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
12	+ Restes à réaliser en recettes	0,00 €
13=10+11+12	Ressources de financement	-332 494,59 €

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU les délibérations n°2025/2/18, n°2025/2/19, n°2025/2/20 du 3 avril 2025 relatives au vote du budget principal de la commune et des budgets annexes (affaires économiques et secteur Kérozer) 2025,

VU les décisions n° 2025-128 et n° 2025-129 du 26 décembre 2025 portant virement de crédits au sein du budget principal 2025 de la commune,

VU la décision n° 2025-055 du 14 mai 2025 et n° 2025-130 du 26 décembre 2025 portant virement de crédits au sein du budget annexe affaires économiques 2025,

VU les délibérations n°2026/2/04, n°2026/2/05, n°2026/2/06 du 5 mars 2026 relatives à la reprise anticipée des résultats 2025 du budget principal de la commune et des budgets annexes (affaires économiques et secteur Kérozer),

VU les Comptes Financiers Uniques (CFU) de l'exercice 2025 présentés par Madame le Maire pour le budget principal et les budgets annexes,

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

CONSIDERANT les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* »,

Madame le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jean Marc TUSSEAU,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Finances, ressources humaines et affaires générales »,

Après en avoir délibéré, **25 POUR et 7 ABSTENTIONS** (Mme DESPREZ, Mme BULEON-GUILLE, Mme BOUCHOUX, M. GOALLO, M. CLERC, M. LE FLOC'H, M. LE SANT)

Article 1 : APPROUVE le CFU de l'exercice 2025 du Budget principal de la commune.

Article 2 : APPROUVE le CFU de l'exercice 2025 du Budget annexe affaires Economiques.

Article 3 : APPROUVE le CFU de l'exercice 2025 du Budget annexe « opération d'aménagement du secteur de kerozer »

Article 4 : DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260604-2026_55_D-DE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 29 mai 2026

Le président de séance,	Le secrétaire de séance,
Jean Marc TUSSEAU	Eliott MAILLARD

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890